



Déclaration de consentement, selon la Directive RGPD du 25/05/2018

Le RGPD, qu'est-ce que c'est ?

Le RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, est comme son nom l'indique un règlement européen visant à resserrer le contrôle quant à la protection et au respect des données personnelles et de la vie privée.

Contrairement à une directive, le RGPD est un texte de réglementation qui garantit donc une harmonisation juridique des 27 états de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018. Il vient se substituer à la Loi informatique et libertés de 1978 en renforçant le pouvoir de la CNIL, les droits des individus et les sanctions encourues.

Quelles nouveautés ?

Les principales nouveautés introduites par le RGPD sont l'apparition de nouveaux droits, et notamment le droit à la portabilité, à la limitation du traitement et à l'oubli.

Le droit à la portabilité veut que tout individu puisse récupérer toutes les données le concernant auprès de n'importe quel organisme pour les réutiliser comme bon lui semble.

Le droit à la limitation du traitement permet à une personne physique d'exiger la limitation du traitement de ses données. En faisant jouer ce droit, la personne physique contraint l'entreprise à stocker ses données sans les utiliser. Ce droit ne peut se faire valoir que si le traitement est illicite et/ou si les informations récoltées sont inexacts.

Le droit à l'oubli, lui offre à tout individu la possibilité d'obtenir l'effacement de toutes les données le concernant auprès d'un organisme. Par retrait du consentement des données récoltées, opposition au traitement, etc...

Comme pour toute règle, des exceptions sont à connaître.

Il faut savoir que le droit à la portabilité des données ne s'applique pas s'il s'agit d'un traitement nécessaire à l'exécution de missions du service public.

Le droit à l'oubli, lui, ne s'applique pas aux traitements répondant à des objectifs d'archivage scientifique, historique ou nécessaires à l'intérêt public.

Les droits existants toujours d'actualité

Certains droits plus anciens ne doivent pas être oubliés. Ils sont toujours d'actualité dans le RGPD en particulier :

Le droit à l'information, c'est à dire le droit d'être tenu informé dès lors qu'il y a collecte de ses données même si celles-ci ont été obtenus auprès d'une tierce personne.

Le droit d'accès, qui stipule qu'une personne a le droit d'obtenir une confirmation quant à l'état de ses données (sont elles ou non traitées ?) et une copie de ses données.

Le droit de rectification. Droit qui permet de demander à compléter ou à rectifier ses données.

Le droit d'opposition, qui consiste à pouvoir dire non à un traitement de données à caractère personnel, à tout moment. Ou à s'opposer à l'utilisation marketing de ses données.

Le droit à la communication d'une violation de données à caractère personnel. Droit qui oblige le responsable de traitement à prévenir toute personne dont les données auraient été violées.

Je soussigné _____

- accepte que les données personnelles que j'ai renseignées dans ce bulletin d'adhésion soient traitées par AACES et enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable des outils informatiques de l'AACES pour :

- Me diffuser de l'information (envoi de mails)
- Mettre des documents à ma disposition
- M'envoyer un bulletin périodique sur la vie de l'association
- Gérer la comptabilité (adhésion, ...)
- Recenser les adhérents (annuaire interne non diffusé)
- Mettre les sociétaires / adhérents en relation

Annexe :

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, AACES s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient (à l'exception du SNCEEL), conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et notre politique de protection des données. Vos données sont conservées jusqu'à la demande d'effacement par l'adhérent ou 5 ans après la dernière cotisation et sont destinées à un usage interne à l'association.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le président de l'association à l'adresse de messagerie suivante contact@aac.es.fr

Nom de l'organisme : AACES

Destinataires des données et Responsables du traitement :

- Le Président
- Le responsable des outils informatiques
- Le vice-Président
- Le trésorier
- La secrétaire



Lieu: _____

Signature du demandeur:

Date : _____

Année scolaire 2020-2021

BULLETIN D'ADHESION



Nouvelle adhésion : remplir zones 1 à 5
Renouvellement : remplir zone 1/3/5 si vous êtes toujours dans le même établissement sinon 1 à 5



Envoyer les trois pages à :
Thierry DUCHARNE (AACES) / Ensemble scolaire Fénelon La Trinité 1 Rue P.M. Perret 69006 LYON



Rappel :

Article 4 / Objet

Cette association a pour objet la mise en œuvre de moyens favorisant le développement et la promotion d'activités visant à la formation, à l'information, à l'accompagnement des adjointes des Chefs d'Établissement du SNCEEL

Extrait article 5 / Conditions d'adhésion, qualité de membres

Membres actifs : deviennent membres actifs les adjointes des chefs d'Établissement adhérant au SNCEEL, s'ils disposent des diplômes, titres et ancienneté requis pour être reconnus par les autorités académiques et recevoir toute délégation du chef d'établissement et s'ils en font la demande.

Membres associés : deviennent membres associés :

- Les adjointes perdant leur qualité de membre actif du fait de la non adhésion au SNCEEL du chef d'établissement nouvellement nommé dans son établissement.
- Les adjointes de Direction ne remplissant pas toutes les conditions nécessaires pour être membres actifs.
- La demande doit être faite au bureau qui est souverain pour donner ou non son agrément.

1	NOM		PRENOM	
----------	-----	--	--------	--

2	UNITE(S) PEDAGOGIQUE(S) POUR LAQUELLE (LESQUELLES) JE SOUHAITE ADHERER :			
	Unité Pédagogique	Type de contrat		Effectif
	LEP	Contrat d'association	Hors contrat	
	Lycée	Contrat d'association	Hors contrat	
	Collège	Contrat d'association	Hors contrat	
	Ecole	Contrat d'association	Hors contrat Contrat simple	

Caractère de l'établissement :

Confessionnel ? NON OUI Si oui, confession religieuse :
 Tutelle : Congréganiste
 Diocésaine

BULLETIN D'ADHÉSION **Année scolaire 2020-2021**

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

3

NOM	
PRENOM	
ADRESSE COMPLETE avec Ville et CP	
TEL.	
EMAIL PERSONNEL @	
EMAIL PROFESSIONNEL @	
FONCTION	
ADJOINT DEPUIS	

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

NOM	
ADRESSE COMPLETE avec Ville et CP	
TEL.	
EMAIL DE L'ÉTABLISSEMENT @	

5 Je soussigné(e) _____

dont le chef d'établissement, _____

est **adhérent au SNCEEL**, déclare avoir pris connaissance des Statuts, remplir les conditions requises et ainsi donc

déclare vouloir adhérer (ou renouveler mon adhésion) **pour l'année scolaire 2020-2021**
à l'Association des Adjointes des Chefs d'Établissement du SNCEEL (AACES)

en tant que membre **actif**

en tant que membre **associé**

Je joins un chèque "personnel" de **30** euros.

Date et signature du demandeur

Date, signature du chef d'établissement et cachet

Envoyer les trois pages à :

Thierry DUCHARNE (AACES) / Ensemble scolaire Fénelon La Trinité 1 Rue P.M. Perret 69006 LYON

